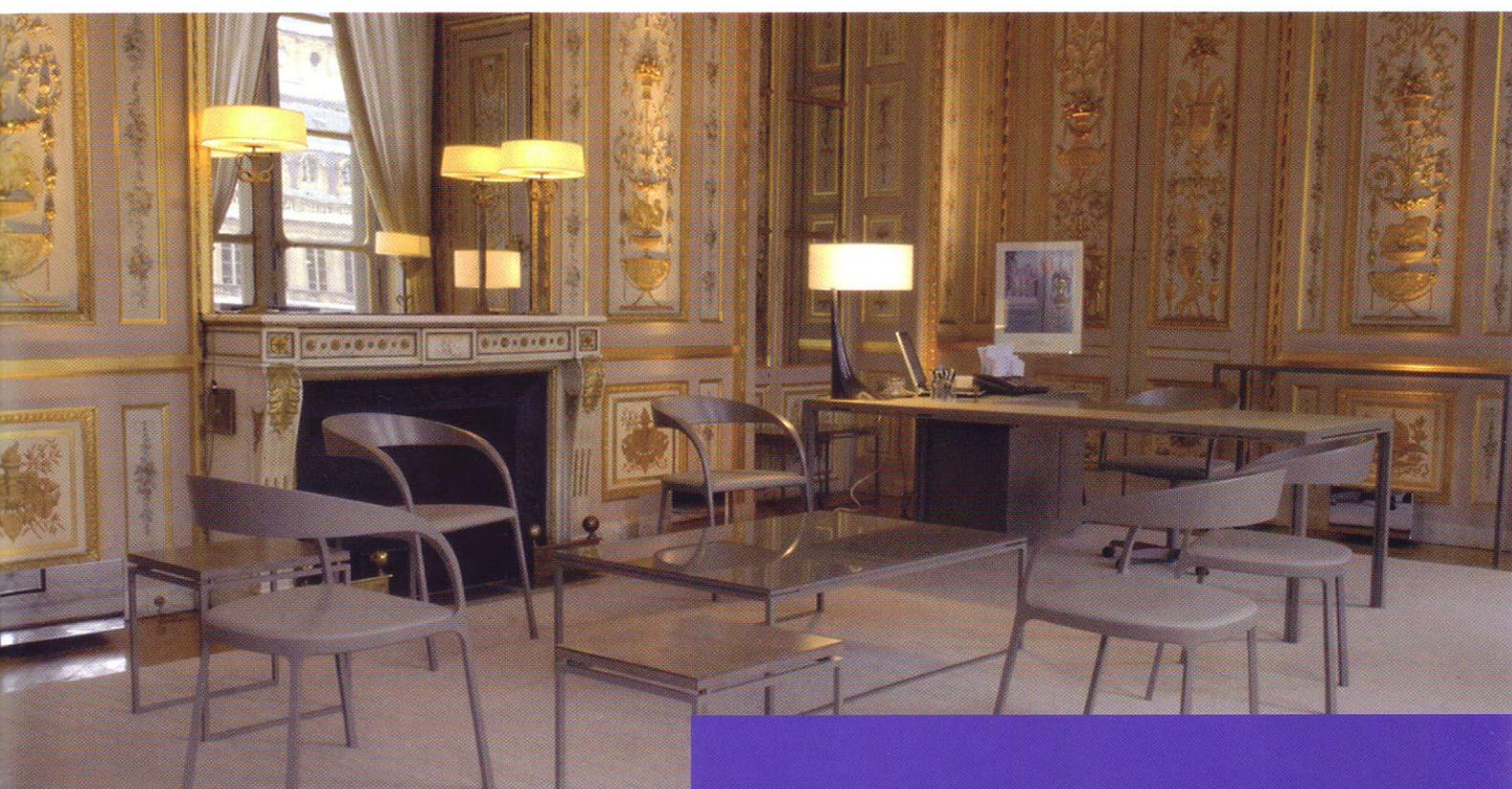


RENAUD DONNEDIEU DE VABRES

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION



2004 / 2007

“
Trois ans d'engagements, de convictions,
d'actions et de réalisations, au service
de la culture et de la communication
”

RENAUD DONNEDIEU DE VABRES

MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

2004-2007

**Trois ans d'engagements,
de convictions,
d'actions et de réalisations,
au service de la culture et de la communication**

La culture est au cœur de tout projet politique, au cœur de la cité :

- parce qu'elle est en tout premier lieu une grande **ambition collective** ;
- parce qu'elle est le **ferment de la cohésion de notre société**, dans toute sa **diversité**, dont elle est, non pas le reflet, mais l'expression même ;
- parce qu'elle représente **un secteur dynamique**, florissant, foisonnant, des métiers admirables, et un véritable **capital d'avenir** ;
- parce qu'elle témoigne de **la capacité d'un pays à puiser, comprendre et interroger ses racines pour aller de l'avant, créer**, et regarder l'avenir avec confiance ;
- parce que les **nouveaux vecteurs** de la diffusion des idées permettent un accès plus aisé et plus large à la découverte, à la connaissance, à la création et au divertissement ;
- parce qu'ils doivent aussi servir la **diversité culturelle** et la production indépendante comme le pluralisme des courants d'expression socio-culturels ;
- parce que les questions liées à la presse, à l'audiovisuel public et privé, au numérique et à la **société de l'information** impliquent une vigilance et une action déterminées et constantes.

La diversité culturelle, une urgence de notre temps

◆ Promouvoir l'égalité des cultures du monde

« Quelle ambition plus haute que de servir la paix et l'unité mondiales, par l'éducation, la science et la culture ? Quelle mission plus actuelle, dans le monde d'aujourd'hui ? Car l'une des réponses fondamentales au défi du terrorisme et à la violence de notre temps tient dans la culture et dans la préservation de la diversité des identités culturelles. Ce qui est en jeu, ce sont en effet les conditions d'une relation pacifique et confiante avec l'autre, c'est-à-dire **la reconnaissance de l'altérité, la conscience d'une profonde égalité en dignité des cultures, la foi dans la liberté des artistes et des créateurs, des peuples et des sociétés, d'exprimer ce qui fait leur être et leur vision du monde.**

A notre génération revient aujourd'hui de décider qu'en notre époque où tout s'échange, où tout peut devenir objet de commerce, nous devons donner à la culture une place particulière, conforme à la dignité de l'être humain. »

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres, Conférence générale de l'UNESCO, 33^e session - 4 octobre 2005

La convention sur la diversité culturelle

La convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles été adoptée le **20 octobre 2005**, lors de la session plénière de la 33^e conférence générale de l'UNESCO, qui s'est tenue à Paris. Elle est **entrée en vigueur le 18 mars 2007**.

La France a joué un rôle moteur dans l'adoption de ce **texte fondateur**.

- 1) La convention marque en effet une **étape essentielle, historique, du point de vue du rôle de la culture dans les relations internationales** : l'affirmation en droit international du droit des États et de la Communauté européenne à soutenir les politiques culturelles nationales face aux règles nécessaires du libre-échange.
Elle affirme et reconnaît :
 - le droit des États, dans le cadre des mesures destinées à protéger et promouvoir la diversité culturelle, à adopter des mesures réglementaires et à accorder des mesures financières publiques ;
 - la spécificité et la double nature, économique et culturelle, des œuvres de l'art et de l'esprit, qui ne peuvent donc être traitées exclusivement sous leur aspect commercial.
- 2) Pour la première fois dans l'histoire de l'UNESCO, **l'Union européenne a été autorisée à intervenir en tant que telle**, et au nom des pays membres, par la voix du Commissaire en charge de la culture.
- 3) L'adoption et la ratification de la convention ont **déjà des incidences concrètes sur les décisions politiques communautaires** :
 - la Commission européenne a reconnu la légalité du système français d'aides en matière de cinéma, au regard notamment des règles de la concurrence ;
 - la convention sert également de référence dans la négociation en cours de la directive « Télévision sans frontières » de l'Union européenne.

Les dates clés

Novembre 2004 : accord unanime lors du Conseil des ministres de la culture de l'Europe, en faveur de la diversité culturelle.

20 octobre 2005 : adoption à l'unanimité par les États membres de l'UNESCO moins deux voix et quatre abstentions. (contre : États-Unis et Israël ; abstentions : Honduras, Nicaragua, Liberia, Australie)

18 décembre 2006 : dépôt conjoint des instruments de ratification par la Communauté européenne et 12 de ses États membres.

18 mars 2007 : entrée en vigueur de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle.

◆ Encourager le dialogue des cultures

Le musée du Quai Branly

20 juin 2006, extrait de l'allocution de M. Jacques Chirac, Président de la République, à l'occasion de l'inauguration du Musée du quai Branly

*« Cette nouvelle institution dédiée aux cultures autres sera, pour celles et ceux qui la visiteront, **une incomparable expérience esthétique en même temps qu'une leçon d'humanité indispensable à notre temps.***

*Alors que le monde voit se mêler les nations, comme jamais dans l'histoire, il était nécessaire d'imaginer **un lieu original qui rende justice à l'infinie diversité des cultures**, un lieu qui manifeste un autre regard sur le génie des peuples et des civilisations d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et des Amériques.*

Au nom de ce sentiment de respect et de reconnaissance, j'ai décidé en 1998, en plein accord avec le Premier ministre, M. Lionel Jospin, la création de ce musée. Il s'agissait pour la France de rendre l'hommage qui leur est dû à des peuples auxquels, au fil des âges, l'histoire a trop souvent fait violence. Peuples brutalisés, exterminés par des conquérants avides et brutaux. Peuples humiliés et méprisés, auxquels on allait jusqu'à dénier qu'ils eussent une histoire. Peuples aujourd'hui encore souvent marginalisés, fragilisés, menacés par l'avancée inexorable de la modernité. Peuples qui veulent néanmoins voir leur dignité restaurée et reconnue.

***Au cœur de notre démarche, il y a le refus de l'ethnocentrisme**, de cette prétention déraisonnable et inacceptable de l'Occident à porter, en lui seul, le destin de l'humanité. Il y a le rejet de ce faux évolutionnisme qui prétend que certains peuples seraient comme figés à un stade antérieur de l'évolution humaine, que leurs cultures dites "primitives" ne vaudraient que comme objets d'étude pour l'ethnologue ou, au mieux, sources d'inspiration pour l'artiste occidental.*

*Ce sont là des préjugés absurdes et choquants. Ils doivent être combattus. Car il n'existe pas plus de hiérarchie entre les arts et les cultures qu'il n'existe de hiérarchie entre les peuples. **C'est d'abord cette conviction, celle de l'égalité des cultures du monde, qui fonde le musée du quai Branly.** »*

Le Louvre Abou Dabi, un musée universel

Abou Dabi a choisi la France et le Louvre, pour l'aider à réaliser et à développer un projet de musée universel. Les Émirats Arabes Unis ont pour ambition de devenir le cœur de la région du Golfe pour l'enseignement supérieur et la culture, mais aussi le lieu de rencontre et d'échanges entre les civilisations, au carrefour des continents.

Ce musée répondra aux critères de qualité les plus exigeants, qu'il s'agisse de la pertinence et de la cohérence de son propos scientifique et culturel, de sa conception architecturale, confiée à Jean Nouvel et de sa réalisation technique. Les présentations muséographiques rassembleront des objets représentatifs du patrimoine artistique conservé en France. Afin de porter le message universel et humaniste voulu par les deux pays, tout en mettant l'accent sur la période classique, elles seront ouvertes à toutes les techniques, à toutes les civilisations et à toutes les époques, y compris la période contemporaine.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la France apportera son expertise et son concours à Abou Dabi. L'expertise française aidera Abou Dabi à s'assurer que la conception et la réalisation du bâtiment seront conformes aux normes de conservation, de présentation des œuvres et d'accueil du public des grands musées internationaux. Les conservateurs et les historiens d'art français, qui seront chargés d'élaborer le projet scientifique et culturel du musée, aideront Abou Dabi à traduire concrètement, en termes artistiques et muséographiques, les valeurs d'ouverture et de tolérance qui sont au fondement de ce projet.

Le projet représente une chance sans précédent de développement national et international pour le Louvre et les autres musées français.

A la suite de la signature de l'accord intergouvernemental le 6 mars 2007 par Renaud Donnedieu de Vabres avec les autorités émiriennes, a été créée l'Agence internationale des Musées, France Muséums, dont la première mission sera le succès du projet de musée universel du Louvre Abou Dabi.

◆ Faire vivre la diversité au sein de nos frontières

*« La crise que nous avons connue dans les banlieues a montré combien **l'exigence de diversité culturelle doit aussi permettre à notre politique culturelle d'apporter toute sa part à la cohésion sociale.** Si beaucoup de facteurs, notamment économiques, et, bien sûr le chômage des jeunes en premier lieu, mais aussi l'urbanisme et les conditions de logement, peuvent contribuer à expliquer les racines de ce malaise des banlieues, la crise pose aussi la question de l'identité culturelle.*

C'est pourquoi le ministère de la Culture et de la Communication se donne comme objectif de promouvoir des pratiques culturelles qui fassent progresser la tolérance, le dialogue dans le respect des différences, seule façon de lutter contre toutes les formes d'exclusion et de ségrégation, et de susciter le désir de vivre et de créer ensemble. »

Extrait de l'intervention de Renaud Donnedieu de Vabres, Colloque « autrement, autre part, comment : repenser la place de la culture et de l'art dans la cité », Sénat - 6 février 2006

« Rue » au Grand Palais : une initiative de Renaud Donnedieu de Vabres pour la reconnaissance des cultures urbaines

Du vendredi 13 au dimanche 15 octobre 2006, la nef du Grand Palais a accueilli **les meilleurs talents de la scène hip-hop et des cultures urbaines, dans toute leur diversité.**

Cet événement phare a présenté au public le plus large, dans un lieu emblématique du rayonnement de notre culture, la vitalité et la diversité de ce vaste mouvement, qui a pris racine et porté ses fruits en France depuis plus d'une génération, et qui irrigue aujourd'hui toutes les disciplines artistiques.

« Rue » a connu **un immense succès**, avec 50 000 visiteurs, de toutes les sensibilités, et de toutes les générations, donnant une nouvelle preuve, éclatante, que les cultures urbaines sont tout sauf des cultures « ghettos ».

Renaud Donnedieu de Vabres a lancé, par ce grand rassemblement festif, **le coup d'envoi d'un vaste plan qui vise à donner à ces cultures la place qu'elles méritent, au cœur de nos territoires et de notre vie culturelle.**

◆ Richesse et diversité des mémoires

« Les missions du ministère de la Culture et de la Communication composent aujourd'hui une vaste palette. Mais il en est une, cardinale à mes yeux, qui contribue à donner sens à toutes les autres : les Archives.

Les Archives sont en effet la mémoire de la nation. Traces dans lesquelles se lit l'Histoire de notre pays, et des générations successives de ses habitants. Rapportant les faits, les dates, les noms, elles sont des outils indispensables pour l'Histoire. Elles portent les signes et les témoignages qui rendent possibles le travail de l'historien et l'approche raisonnée de notre passé partagé.

Ce faisant, elles offrent les clefs de compréhension de notre destin commun, qui sont aussi des facteurs de la cohésion et de la solidarité nationales. »

Extrait de la conférence de presse de Renaud Donnedieu de Vabres, « Ma politique pour les Archives »
- 16 février 2006

Un nouvel écrin pour notre mémoire collective : le Centre des Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine

Les Archives nationales constituent une **véritable mémoire de la France contemporaine issue de la Révolution.**

Mises en péril par l'exiguïté, la saturation et l'inadaptation de leurs locaux, elles trouveront en 2009, à Pierrefitte-sur-Seine, un nouvel écrin à leur mesure, d'une capacité de stockage de 320 km linéaires d'archives, qui en fera le **deuxième plus grand Centre d'archives du monde**, après le NARA (États-Unis).

La réalisation du bâtiment, confiée au grand architecte **Massimiliano Fuksas**, représente un investissement de 119 millions d'euros, et un geste fort de l'État en faveur de ce patrimoine exceptionnel.

◆ Diversité culturelle et cohésion sociale

« Commémorer, c'est, bien sûr, invoquer la mémoire. C'est aussi, et surtout, ressourcer nos convictions, pour mieux travailler au présent et préparer l'avenir. En ce sens, **la mémoire est non seulement un devoir, mais aussi un travail et un engagement collectifs.**

*La journée du 10 mai permettra de réaffirmer les valeurs universelles qui sont celles de notre République, dans un monde où les formes modernes d'asservissement de l'homme n'ont hélas pas disparu. Cette journée permettra aussi de mettre en avant notre cohésion nationale, en apportant un éclairage sur des questions importantes pour la France et le monde d'aujourd'hui, comme celle de la citoyenneté, de l'identité et de la diversité culturelles. Car **l'identité de notre pays s'est construite, et se construit encore, en métropole comme outre-mer, dans le dialogue avec les cultures du monde.** Elle s'enracine dans la reconnaissance de ce pluralisme culturel, né du brassage de populations d'origines multiples, et inséparable d'une aspiration toujours actuelle, toujours vive, à l'égalité. »*

Extrait de la communication de Renaud Donnedieu de Vabres en conseil des ministres, au sujet de la Journée de commémoration de l'abolition de l'esclavage - 3 mai 2006

Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

La direction des Archives de France a réalisé **une vaste opération de repérage de l'ensemble des fonds relatifs à la traite, à l'esclavage et à son abolition**, tâche considérable, qui a mobilisé le réseau des Archives nationales et territoriales, les services d'archives du ministère des Affaires étrangères et de la Défense, et ceux des chambres de commerce des grandes villes portuaires.

Le *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*, sorti le 1^{er} mars 2007, offre pour la première fois à chacun la possibilité de découvrir cette période méconnue et sombre de notre histoire. Destiné à un très vaste public, il permet d'éclairer les chercheurs dans leurs travaux, mais aussi tous ceux qui s'intéressent à l'histoire, en particulier sur la nature et la localisation des principaux fonds d'archives.

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration

La Cité nationale de l'histoire de l'immigration, qui ouvre ses portes en 2007 au Palais de la Porte Dorée à Paris, donnera à voir la richesse des apports des vagues successives d'immigration à l'identité française. Elle offrira à tous les visiteurs les clés pour relier leur propre histoire personnelle ou familiale à cette grande histoire. Elle mettra en lumière les points communs, les communautés de destin qui rassemblent les différentes origines de la société française d'aujourd'hui.

Sur le site de la Cité, le public peut d'ores et déjà visionner un film qui retrace deux siècles d'immigration en France. <http://www.histoire-immigration.fr>

Hommage de la Nation aux Justes de France

« C'est la mémoire qui nous rassemble aujourd'hui, dans ce ministère en charge du patrimoine et des commémorations nationales, où je suis heureux de vous accueillir, pour vous présenter, aux côtés de Mme Simone Veil, et au nom du Président de la République, un événement tout à fait exceptionnel : l'hommage que le Président de la République rend au nom de la Nation aux Justes de France, au Panthéon, le jeudi 18 janvier 2007, à 18 heures.

Cet hommage a été proposé au Président de la République par la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

Notre histoire nationale est celle des heures sombres et des heures glorieuses. La mémoire ne se divise pas. Elle forme un tout, avec ses zones d'ombres et de lumières. Elle est donc plus qu'un devoir qui s'impose ; elle est un travail qu'il nous revient de mener à bien, de façon continue, pour la perpétuer et la transmettre. C'est ce qu'a rappelé le Président de la République, en reconnaissant officiellement, dès le 16 juillet 1995, le rôle de l'État français, dans l'horreur de ces heures noires qui « souillent à jamais notre histoire ».

L'hommage du 18 janvier prochain est d'abord le témoignage de la France. Comme l'avait déclaré le Président de la République, dès le 16 juillet 1995, lors des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942 au Vélodrome d'hiver : « Certes, il y a les erreurs commises, il y a les fautes, il y a une faute collective. Mais il y a aussi la France, une certaine idée de la France, droite, généreuse, fidèle à ses traditions, à son génie. Cette France n'a jamais été à Vichy. Elle n'est plus, et depuis longtemps, à Paris. Elle est dans les sables libyens et partout où se battent des Français libres. Elle est à Londres, incarnée par le Général de Gaulle. Elle est présente, une et indivisible, dans le cœur de ces Français, ces "Justes parmi les nations" qui, au plus noir de la tourmente, en sauvant au péril de leur vie, comme l'écrit Serge Klarsfeld, les trois-quarts de la communauté juive résidant en France, ont donné vie à ce qu'elle a de meilleur ».

Au Panthéon, haut lieu de mémoire de la Nation et de la République, dans la grande nef qui sera à nouveau ouverte gratuitement au public dans les jours qui suivront, grâce aux importants travaux qui y ont été réalisés, en présence de nombreux Justes et des personnes que ces femmes et ces hommes de cœur et de courage ont contribué à sauver, le Président de la République rendra l'hommage solennel de la France.

Cet hommage éclaire ainsi la part de lumière qui brille en chacun de nous et qui est tout simplement notre part d'humanité ».

Extrait de la conférence de presse de Renaud Donnedieu de Vabres du 21 décembre 2006 avec Simone Veil, présentant l'hommage rendu au nom de la Nation par le Président de la République aux justes de France.

Actions menées par Renaud Donnedieu de Vabres en faveur de la cohésion sociale et lutte contre les discriminations dans le domaine audiovisuel

Le 22 novembre 2005, à l'issue de sa rencontre avec des responsables des chaînes nationales de télévision sur la question de la représentation à l'antenne de la diversité de la société française, le Président de la République a annoncé un ensemble de mesures en faveur de la cohésion sociale et destinées à lutter contre les discriminations dans le secteur audiovisuel.

Ces mesures ont été mises en œuvre sous l'impulsion de Renaud Donnedieu de Vabres tout au long de l'année 2006 :

1. Inscription des actions en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations dans les objectifs, les missions et les obligations du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il s'agit de renforcer l'action entreprise par cette instance de régulation pour donner l'image la plus réaliste possible de la société française dans toute sa diversité en conférant à cette action la base légale qui lui fait aujourd'hui défaut. Tel fut l'objet de l'article 41 de la loi du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances : a été assignée au CSA la mission de participer aux actions en faveur de la cohésion sociale et de la lutte contre les discriminations. Dans les conventions qu'il conclut avec les éditeurs de services, le CSA doit veiller à ce que les programmes reflètent la diversité de la société française, actions dont il rendra compte dans son rapport annuel.

2. Modification dans le même sens les cahiers des charges des chaînes publiques afin de renforcer les dispositions en faveur de la cohésion sociale et la lutte contre les discriminations. Tel fut le principal objet du décret du 1^{er} juin 2006 portant modification des cahiers des charges des sociétés France 2, France 3, France 4, France 5, Réseau France Outre-mer, Radio France et Radio France Internationale. Ces sociétés doivent prendre en compte, dans la représentation à l'antenne, la diversité des origines et des cultures de la communauté nationale. Elles doivent veiller à donner l'image la plus réaliste de la société française dans toute sa diversité et à accorder une attention particulière au traitement à l'antenne des différentes composantes de la population. De façon plus générale, elles doivent s'attacher à promouvoir les valeurs d'une culture et d'un civisme partagés.

3. Création d'un fonds spécifique doté de 10 millions d'euros pour financer les œuvres qui contribuent à la cohésion sociale. Ce fonds « Images de la diversité », géré par le Centre national de la cinématographie et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances a été mis en place au début de l'année 2007 par Renaud Donnedieu de Vabres.

4. Enfin, France Ô sera dorénavant diffusée par voie hertzienne terrestre en mode numérique, avec les autres chaînes de la télévision numérique terrestre. Le décret du 1^{er} juin 2006 a modifié le cahier des charges de la société nationale Réseau France Outre-mer à cet effet. L'État préemptera la fréquence de diffusion nécessaire.

Construire l'Europe de la culture

*« Construire l'Europe de la culture : cette ambition peut sembler paradoxale, tant la **réalité de l'Europe a été culturelle bien avant d'être économique ou politique**. L'Europe a d'abord été celle des écrivains, des philosophes, des auteurs, des penseurs, des acteurs, des artistes bien avant d'être celle du charbon et de l'acier, du marché commun, de la monnaie unique.*

*Et pourtant, le « Non » au projet de Constitution européenne nous l'a fortement rappelé, au sein même de notre pays, le projet qui porte l'idée européenne depuis un demi-siècle souffre sans doute d'un défaut d'attention à cet héritage, à cette culture. **Si l'Europe a souvent conquis les raisons, a parfois été l'espoir des gouvernements, elle doit encore gagner le cœur de nos concitoyens.***

Mon message d'aujourd'hui est d'abord porté par cette conviction, que Milan Kundera a exprimée de façon lapidaire : « l'ambition européenne est avant tout une ambition culturelle ». Et d'ajouter cette définition - que je ferais volontiers mienne - de l'identité de l'Europe : « le maximum de diversité dans le minimum d'espace ».

L'unité et la diversité sont depuis l'origine les deux fondements de la construction européenne, et ce sont des fondements dont nous savons aujourd'hui qu'ils sont d'abord culturels.

C'est par la culture que nous donnerons une âme à l'Europe, c'est par elle que nous cultiverons la conscience partagée d'appartenir à une même communauté de destin. »

Extrait de l'audition de Renaud Donnedieu de Vabres devant la délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale : « l'Europe : des projets aux résultats », - 9 janvier 2007

Le label du patrimoine européen

Ce label est l'une des propositions concrètes issues **des Rencontres pour l'Europe de la Culture que Renaud Donnedieu de Vabres a organisées, et qui ont réuni plus de 600 artistes, créateurs et penseurs européens, à Paris, à la Comédie Française, les 2 et 3 mai 2005.** (Les actes de ces Rencontres ont été publiés).

Il vise à mettre en lumière les hauts lieux de mémoire et de création, les sites et les monuments emblématiques de l'identité européenne, qu'ils évoquent notre passé commun ou qu'ils représentent l'avenir que nous bâtissons ensemble, afin que le public le plus large ressente et s'approprie cet esprit européen, cette identité culturelle qui lie nos destinées depuis des siècles.

Ce projet a été exposé lors des rencontres de Grenade du 28 avril 2006. Les réunions qui se sont tenues à Paris le 10 juillet 2006, puis à Athènes le 6 octobre 2006, ont permis de dégager un consensus sur les règles de procédure et sur le formulaire de demande d'inscription des sites.

Le 25 mars 2007, à l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité de Rome, Renaud Donnedieu de Vabres et ses collègues européens lancent officiellement le projet et apposent les premières plaques sur les sites labellisés, notamment à Cluny et à l'Acropole.

Les trois sites français inscrits sur la liste du patrimoine européen illustrent en effet les différentes lectures de ce nouveau label : l'Abbaye de Cluny, la Cour d'honneur du Palais des Papes, à Avignon, et la maison de Robert Schuman.

La Grèce et l'Italie proposent également des sites d'exception, l'Acropole et le Capitole, qui témoignent brillamment de leur foi en l'avenir de ce classement, et de leur fierté d'y figurer.

La Bibliothèque numérique européenne, Europeana

Dans un monde où s'affirme de plus en plus un nouveau modèle économique, fondé sur la connaissance et le savoir, **le projet de bibliothèque numérique européenne, lancé par le Président de la République française, est un atout majeur pour l'attractivité de notre pays.**

Ce portail constituera **un accès simplifié et unique à des millions de livres et de documents numérisés.**

A compter de l'année 2007, ce projet se voit doté, pour sa composante française, de 10M€ par an. La Bibliothèque nationale de France a été chargée de développer une maquette fonctionnelle, qui illustrera les propositions française pour la BNUE.

Culture et attractivité

*« J'assume parfaitement l'idée que **la culture est un puissant facteur d'attractivité**. Je veille attentivement à ce que la France puisse continuer d'accueillir de nouveaux talents artistiques, des mécènes, des spectacles et des collections, puisque c'est la promesse de notre rayonnement de demain. Mais, au-delà, je déploie tous mes efforts pour que **la culture soit reconnue par les acteurs économiques et dans la société française comme un avantage absolu dans la compétition internationale**.*

*C'est un défi à l'action publique, dans un Etat moderne. C'est une ambition nationale, au service de laquelle mon ministère doit pleinement s'engager, car elle **replac la culture au centre des enjeux politiques - au sens le plus large de ce terme - mais aussi économiques, sociaux, internationaux**.* »

Extrait de la conclusion, par Renaud Donnedieu de Vabres, du séminaire « Culture et attractivité » qu'il a organisé à l'Institut National de l'Histoire de l'Art - 14 juin 2006

L'emploi culturel, c'est

- Près de **470 000 actifs en France**, et 2% des emplois totaux, soit une part équivalente à celle du commerce de l'automobile et qui représente deux fois la part du secteur des assurances. Encore cette estimation ne tient-elle pas compte des emplois indirects du secteur du tourisme et de l'hôtellerie, ni des industries du luxe, dont certains métiers sont éminemment et évidemment artistiques.
- **4,2 millions d'actifs dans la culture dans l'Union européenne à 25**, dont la moitié dans les industries culturelles.
- **Un segment moderne dans le processus de création de richesse**. L'emploi culturel en France a progressé deux fois plus vite que le reste de l'emploi depuis 1990. C'est particulièrement frappant dans les industries culturelles : dans le secteur de l'audiovisuel, le nombre d'entreprises a augmenté de 42% dans la même période, quand la création d'entreprises augmentait de 10% dans le reste de l'économie.

◆ Garantir les droits des créateurs et la liberté des internautes

*« Ce texte a pour objet d'apporter des réponses à ce paradoxe : **jamais l'accès à la culture n'aura été aussi facile et aussi large ; jamais la création n'aura été aussi menacée**. C'est-à-dire, non seulement nos capacités de rêver et d'inventer des espaces imaginaires en interrogeant le réel, mais aussi nos emplois, notre rayonnement, le message que nous adressons au monde, notre attitude collective face à l'avenir.*

*Dans l'ensemble, ce projet de loi n'a d'autre objectif que de **concilier la pérennité de la création et l'accès le plus large à la culture**, qui est à la fois l'un des grands acquis et l'un des grands défis de notre temps. Il nous revient de faire en sorte que dans notre société numérique, les technologies faites pour le progrès des hommes permettent aussi d'assurer le développement durable et la diversité des œuvres de l'esprit, qui sont aussi essentielles à son avenir que ceux de son environnement naturel.* »

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres à l'Assemblée nationale, présentant le projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) – 20 décembre 2005

Pour une offre culturelle légale et diversifiée sur Internet

Renaud Donnedieu de Vabres s'est lancé, dès son arrivée au ministère, dans la lutte contre le téléchargement illégal, en **privilégiant la pédagogie à la répression**.

L'examen du projet de loi sur les droits d'auteur et les droits voisins dans la société de l'information (DADVSI) a suscité **un vaste, et riche débat public**, qui a révélé l'ampleur du poids économique des industries culturelles, leur importance pour l'emploi, et la place centrale qu'elles occupent dans la vie quotidienne des Français.

19 mai 2004 : annonce d'un plan de lutte contre le téléchargement illégal dans les industries culturelles

28 juillet 2004 : signature de la charte d'engagement entre les fournisseurs d'accès et la filière musicale

21 mars 2005 : présentation du guide de sensibilisation des jeunes internautes « *Musique et films : adopte la Net attitude* ».

18 juillet 2005 : installation de l'Observatoire des usages numériques culturels

20 décembre 2005 : signature du protocole sur la vidéo à la demande dans le domaine du cinéma

3 août 2006 : promulgation de la **loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information**, qui garantit une **juste rémunération des artistes**, et les conditions **du développement d'une offre légale et diversifiée**.

6 avril 2007 : installation par Renaud Donnedieu de Vabres de l'Autorité de régulation des mesures techniques de protection

◆ Soutenir l'emploi dans le spectacle vivant

L'emploi dans le spectacle vivant et enregistré

*« Une page est désormais tournée dans ce domaine, avec la signature toute récente, par les partenaires sociaux, de l'accord sur le nouveau système d'assurance chômage. Mais en trois ans, nous avons changé, non seulement de perspective, mais de paradigme. A ce qu'il était convenu d'appeler "la crise des intermittents du spectacle" j'ose affirmer que succède désormais **une véritable politique de soutien à l'emploi des artistes et des techniciens du cinéma, de l'audiovisuel et du spectacle vivant**. Il y a fallu beaucoup d'efforts, de volonté, d'écoute, de dialogue, de propositions de la part de tous les partenaires, des partenaires sociaux, bien sûr, mais aussi du Gouvernement, des services de l'Etat et du Parlement. »*

Extrait des vœux de Renaud Donnedieu de Vabres au personnel du ministère, Grand Palais - 9 janvier 2007

Le triptyque - protocole, fonds de professionnalisation et de solidarité, convention collective - permet désormais de sécuriser le parcours professionnel des artistes et des techniciens.

Un nouveau protocole, pour un nouveau système d'assurance chômage, est aujourd'hui en place.

Sur l'initiative de Renaud Donnedieu de Vabres, l'État s'est engagé fortement, avec **le fonds de professionnalisation et de solidarité**, qui repose désormais sur une base législative, acquise lors du vote de la loi de finances pour 2007, et qui vient renforcer la protection assurée par le régime d'assurance chômage en s'articulant avec lui.

C'est aussi, désormais, **par les conventions collectives**, beaucoup plus que par l'assurance chômage, que s'organise désormais l'emploi dans le secteur du spectacle vivant et enregistré, et c'est la manière la plus vertueuse de mettre fin aux abus qui ont trop longtemps miné le système.

Il s'agit **d'un mouvement de fond, d'un mouvement durable**, qui traduit la prise de conscience, par le ministère de la Culture et de la Communication, de la responsabilité éminente qui lui incombe en matière d'emploi, avec le concours et le soutien actif des autres ministères, de l'Emploi, de la Fonction publique et du Budget, sous l'autorité du Premier Ministre.

◆ Relocaliser les tournages en France

« Nous devons prendre conscience que l'image de la France, véhiculée par le cinéma, est une incitation, pour les visiteurs du monde entier, à venir dans notre pays, notamment pour y découvrir de leurs propres yeux les monuments, les musées, le patrimoine, qui leur ont été d'abord révélés par des films. La mondialisation, c'est d'abord, aujourd'hui, ces flux d'images qui traversent notre planète, encore plus vite que les hommes.

L'attractivité culturelle est également, bien sûr, économique et sociale. Le cinéma, l'audiovisuel, sont des arts, et aussi, et nous en tirons quotidiennement les conclusions en termes d'activité, de métiers, de rayonnement, des industries culturelles. C'est pourquoi **je crois à la valeur d'une politique volontariste d'attractivité de notre territoire pour les tournages cinématographiques et audiovisuels, au bénéfice de toutes les composantes de l'industrie française, tant les producteurs eux-mêmes que les artistes, les techniciens et les industries techniques.** »

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres sur l'accueil des tournages dans les monuments historiques et musées nationaux, Auditorium du Musée d'Orsay - 21 janvier 2005

Le crédit d'impôt en faveur du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo

6 mai 2004 : mise en place du **crédit d'impôt en faveur de la production cinématographique**. Ce dispositif vise à **encourager la localisation des tournages et de prestations techniques en France**, afin de maintenir ou soutenir la création d'emplois de techniciens et artistes.

Sur l'initiative de Renaud Donnedieu de Vabres, le crédit d'impôt a été étendu, en 2005, à la production audiovisuelle, et en 2007 au jeu vidéo.

Dans sa version adoptée en 2005, le crédit d'impôts a non seulement permis de **renforcer le financement de la production en France**, puisque 117 films en ont bénéficié en 2005, mais il a également eu **des effets très importants sur l'emploi**, puisque plus de 2000 emplois ont été créés.

Encourager les collectivités territoriales à soutenir le cinéma et l'audiovisuel

L'État accompagne les collectivités territoriales dans leur politique d'aide à la création cinématographique, à la production de courts métrages, et à la diffusion culturelle. Cette politique conventionnelle prend **un nouvel essor en 2004**, avec la décision de Renaud Donnedieu de Vabres de mettre en place une nouvelle mesure de soutien aux interventions financières des régions, en faveur de la production de longs métrages, sur le mode : **« un euro de l'État, deux euros de la collectivité territoriale ».**

En 2005, le dispositif a été étendu à la production audiovisuelle, destinée au petit écran, selon les mêmes modalités.

En 2006, un nouveau pas a été franchi, avec **l'élargissement du dispositif à la production de courts métrages, et à la production phonographique.**

En 2006, 32 collectivités se sont engagées, dont 24 des 26 régions, pour un montant total au titre des conventions de 67,6 millions d'euros.

◆ **Additionner les volontés et les énergies**

*« Si la culture a, dans notre pays, toujours été l'affaire de l'État, puis, également des collectivités territoriales, **la richesse et la diversité de notre culture est le fait de la société toute entière**, de cette société dite civile, où les entreprises sont au premier rang pour créer et développer les richesses et les activités qui font vivre l'économie. Une économie faite d'hommes et de femmes qui produisent, consomment, s'adonnent à des loisirs, partagent des rêves et des activités créatrices qui sont, pour la plupart d'entre elles, de l'ordre de la culture et de la communication.*

*Quelles que soient les responsabilités de l'État dans le domaine culturel, responsabilités que j'assume et que je défends, **le monde de la culture et de la communication puise son dynamisme, sa créativité, sa vitalité dans ce vaste engagement de toute la société.***

Il n'y a pas d'un côté le monde de la culture et de la communication et de l'autre le monde de l'entreprise. Ces deux mondes ne sont pas clos. Ils sont ouverts l'un à l'autre et c'est heureux. Ils dialoguent et construisent ensemble de très belles choses. »

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres devant l'Assemblée générale des Chambres de commerce et d'Industrie – C'est la première fois qu'un ministre de la Culture s'adresse à cette instance - 15 juin 2004

Un nouvel élan pour le mécénat culturel

La mise en œuvre de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations, et aux fondations, a établi le dispositif le plus avantageux en Europe pour les entreprises ou les particuliers désireux de s'engager en faveur de causes d'intérêt général.

La Mission mécénat du ministère de la Culture et de la Communication a accompli depuis trois ans un important travail de diffusion de la législation, de constitution de réseaux pour rapprocher les acteurs culturels et économiques, de formation et d'information, d'animation du cercle des mécènes du ministère et de levée de fonds pour des projets proposés au ministère.

Le nombre des entreprises qui bénéficient du dispositif fiscal lié au mécénat a triplé : il est passé, en trois ans, de moins de 2000 à plus de 6500, ce qui traduit une nette progression parmi les petites et moyennes entreprises et industries. Le nombre de fondations créées par des entreprises a doublé.

L'évolution du mécénat global des particuliers est spectaculaire : il représentait 1,1 milliards d'euros en 2001, et 1,6 milliards d'euros en 2005.

Le Forum culture, médias et économie

Afin d'élargir et d'approfondir le décloisonnement de la culture, le dialogue entre la politique, la culture, l'économie et la société, pour **encourager l'alliance de « l'immatériel » et du « matériel »**, **Renaud Donnedieu de Vabres a réuni, le 5 mars 2007, des responsables culturels, artistiques, économiques et politiques**, pour préparer la première édition du Forum, qu'il souhaite élargir à l'échelle européenne.

Le Forum sera un espace ouvert à la discussion et aux recherches autour des enjeux culturels et des réalités économiques. Des dialogues, des expositions et des manifestations auront lieu et seront autant d'événements de réflexions et d'échanges.

Ces Rencontres seront **une source de réflexions et de propositions** qui inscriront notre culture et ceux qui la diffusent dans la dynamique du XXI^e siècle.

Un texte déclaratif et les principes de fonctionnement du Forum ont été définis avec les membres du comité directeur, issus du monde de l'économie, du monde des médias et du monde de la culture, acteurs nationaux et internationaux.

Les principes fondateurs du Forum, qui seront autant d'invitations à la réflexion lors des Rencontres, s'organisent autour :

- de la spécificité de la culture, parce qu'elle contribue, dans sa diversité, à l'expression de l'identité et des valeurs fondamentales de la personne humaine, et qu'elle reste irréductible à toute « marchandisation » ;
- du rôle déterminant des industries culturelles et de la communication pour la croissance économique, l'attractivité du territoire et l'emploi ;
- des mutations apportées par l'innovation technologique, le développement du numérique et de l'Internet, qui représentent une remarquable opportunité pour la création et sa diffusion, dans le respect du droit d'auteur ;
- et enfin de la réponse de fond que peut apporter la diversité culturelle, si elle est ancrée dans les pratiques sociales, aux tentations d'uniformisation véhiculées par la mondialisation.

Favoriser l'accès de tous à la culture et au débat d'idées

« André Malraux a auguré de soixante ans d'efforts pour faire surgir la culture dans tous les foyers, dans tous les cœurs, dans tous les esprits, et nous connaissons tous la définition, si belle et si féconde, si efficace aussi, qui résume à elle seule cette vaste ambition, et la première mission, fondatrice, et toujours actuelle, du ministère des Affaires culturelles : « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ; assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel et favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit qui l'enrichissent. »

Oui, l'art est un droit, une conquête, une liberté, pour tous, et l'Etat doit veiller à la protection de ce droit, au respect de cette conquête, à la liberté des artistes, et dans cette conjoncture parfois brûlante et intégriste, le rappeler est une nécessité. »

Extrait du discours prononcé par Renaud Donnedieu de Vabres pour l'ouverture de la journée d'étude « Malraux, l'écrivain, le ministre et l'architecture », à l'occasion de l'hommage qu'il a tenu à organiser au ministère pour le 30^e anniversaire de sa disparition - 23 novembre 2006

◆ Irriguer le territoire par de nouveaux lieux de culture

Le Louvre à Lens

*« Votre mission est à mon sens l'une des plus passionnantes de ce siècle qui commence. Vous allez bâtir sur cette nouvelle Acropole, non pas un temple des muses, **non pas un Louvre « bis » ou un Louvre « II »**, non pas une « antenne régionale » du plus beau, du plus grand, du plus visité musée du monde. Vous allez bâtir ici, dans l'horizon des chevalements des puits et des plus hauts terrils d'Europe, qui expriment l'âme de ce bassin minier aspirant justement à faire partie du patrimoine mondial de l'humanité, **un nouveau musée, ouvert sur la ville et sur la vie des Lensois, des habitants de la région et des visiteurs** qui viendront de toute l'Europe et du monde entier. Vous allez bâtir une institution entièrement nouvelle, sur un parc de 14 hectares, une surface construite de 22000 m², soit l'équivalent de celle du Palais des Beaux-Arts de Lille, ou de l'aile Richelieu du Palais du Louvre ; et 5000 m² d'expositions, soit le double, pour ne prendre que cet exemple, de celle offerte par le Palazzo Grassi à Venise.*

Mais le défi le plus grand que vous avez devant vous, et le plus exaltant, n'est pas celui de la taille. C'est celui d'un musée qui sort pour la première fois de son enceinte royale. Un musée ouvert à tous, un pont entre la création d'hier et celle d'aujourd'hui, un espace de vie, de rencontre, de dialogue.

« Le commencement du grand rêve de l'histoire, c'est-à-dire le monde de tous les vivants du passé », comme l'écrivait Marguerite Yourcenar, en découvrant le Louvre. Et j'ajoute, des espoirs et des projets des quelque deux millions de jeunes d'âge scolaire qui habitent dans un rayon d'une centaine de kilomètres. Ils viendront dans ce lieu formidable d'éducation artistique et culturelle, mais aussi civique et démocratique.

*Vous n'allez pas seulement tenter « l'une des plus belles choses qu'on ait tentées en France », comme l'affirma Malraux, né, comme le général de Gaulle, non loin d'ici, en inaugurant l'une des premières maisons de la culture. Vous n'allez pas seulement ouvrir la plus large voie d'accès aux créations de l'esprit depuis la conception du Grand Louvre. **Vous allez offrir une grande chance à Lens, au Nord Pas-de-Calais, à la France, à l'Europe.** »*

Extrait du discours prononcé par Renaud Donnedieu de Vabres, à l'occasion de la signature de la convention Louvre-Lens - 12 mai 2005

Calendrier

12 mai 2005 : signature du protocole entre l'État, les collectivités locales et le Louvre

mi-septembre 2005 : le **cabinet japonais d'architecture Sanaa** est retenu pour la réalisation du projet, parmi les 120 équipes d'architectes qui ont répondu à la consultation internationale.

Décembre 2008 : fin des travaux

1^{er} semestre 2009 : inauguration

Un défi et une chance pour le Louvre et pour Lens

La création du Louvre-Lens est **une réponse originale et ambitieuse aux deux missions prioritaires** assignées par le ministère de la Culture et de la Communication à ses établissements culturels :

- la **décentralisation culturelle** : le choix du site de Lens constitue une fantastique opportunité de donner un nouvel essor à la région et de dynamiser son développement culturel
- la **démocratisation culturelle** : l'accessibilité à tous les publics est une priorité dans la réalisation du projet

Le défi, audacieux, **mobilise les énergie de nombreux partenaires**, l'Union européenne, l'Etat, la région, le département, la communauté d'agglomération, la ville de Lens et le Louvre.

Le projet est à la fois **un défi et une chance pour le Louvre**. Un défi parce qu'il s'agit de faire progresser l'accès à la culture par un renouvellement des méthodes. Une chance parce que les œuvres d'art seront présentées d'une façon entièrement repensée, dans un nouveau lieu, ce qui constituera un formidable laboratoire d'expérimentation pour le Louvre.

Réouverture du théâtre de l'Odéon

« L'Odéon, ce lieu de mémoire de l'histoire du théâtre et de l'histoire de France, successivement Théâtre-Français, Théâtre de la Nation, Théâtre de l'Egalité, Théâtre de l'Odéon, Théâtre de Sa Majesté, Théâtre de France, Théâtre de l'Europe, cette salle sans cesse métamorphosée, toujours sous les feux de l'actualité, riche de grands projets, ce monument redevient enfin ce qu'elle n'a jamais cessé d'être : un théâtre au cœur de la cité !

Depuis que je suis ministre de la culture, je n'ai cessé d'agir afin de défendre cette même vocation, de reconquérir cette même mission, d'affirmer cette même ambition : l'art et le spectacle vivant sont indissociables de la cité. Oui, on le sait, ici à l'Odéon et depuis la Grèce, au sens de la cité responsable, le théâtre est politique, il est civique, il est le frère jumeau de la démocratie. »

Extrait du discours prononcé par Renaud Donnedieu de Vabres, pour la réouverture du théâtre de l'Odéon - 3 avril 2006

Le Pavillon noir à Aix-en-Provence

« Comme le dit celui qui est véritablement l'âme de ce Centre chorégraphique national, celui qui lui insuffle toute son inspiration et tout son esprit, je parle bien entendu de vous, cher Angelin Preljocaj : « il n'est d'émotion plus grande que de donner un écrin à la danse. »

Et quel écrin ! Le génie de Rudy Ricciotti a su épouser et exprimer, par ce navire de verre, toute votre audace, et votre style inimitable, mais aussi votre noble ambition d'offrir la danse, langage universel, au regard de l'amateur, du passionné, comme du public, du passant, de l'habitant. Chacun pourra ainsi

contempler, de l'extérieur, dans ce bâtiment de transparence et de lumière, la plus infime étape de votre travail chorégraphique, assister à la naissance de vos créations et au ballet aérien des danseurs, tels les pirates funambules de ce Pavillon Noir.

*C'est avec une grande fierté que je vois aujourd'hui ce magnifique vaisseau prendre le large, avec aux commandes l'un des plus grands chorégraphes de la scène contemporaine. J'y vois **l'emblème – et n'est-ce pas la belle signification du Pavillon ? – de la richesse du tissu chorégraphique de notre pays, du talent de nos artistes et de nos créateurs**, mais aussi, je me plais à le dire, de la grande curiosité du public, toujours prêt à embarquer pour la nouveauté et l'imprévu. »*

Extrait du discours d'inauguration par Renaud Donnedieu de Vabres, du Pavillon noir, Aix-en-Provence - 19 octobre 2006

Le Centre national du costume de scène à Moulins

« Au théâtre règne l'illusion. Dans les coulisses œuvrent ceux qui la réalisent. Plus grand, plus imaginatif, plus précis, plus minutieux est le travail, plus la magie opère. Le Centre national du costume de scène nous émerveille, et nous entraîne aussi à la découverte des métiers du théâtre, métiers de passion, d'engagement, et de bonheur à partager.

Ces costumes nous convient à un très beau voyage dans l'histoire du théâtre et des grands noms qui la jalonnent, auteurs, compositeurs, metteurs en scène, décorateurs, costumiers et artistes. »

Extrait du discours d'inauguration, par Renaud Donnedieu de Vabres, du Centre national du costume de scène de Moulins - 1^{er} juillet 2006

Le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, à Marseille

*« Ce musée nous permettra de comprendre, de l'intérieur, les traits culturels des sociétés qui composent l'espace euro-méditerranéen. **Il mettra en lumière la dynamique des cultures qui se transforment, au gré des contacts, des migrations, et s'adaptent aux aléas de l'histoire.** C'est aussi cela, la culture populaire, dont ce musée a pour mission de révéler la beauté fondamentale : une manière pragmatique et spontanée qu'a le peuple de se donner, au-delà des prescriptions des autorités, à quelque catégorie qu'elles appartiennent, et parfois en contradiction avec elles, des signes de la possibilité de vivre ensemble. C'est de cette évolution spontanée, permanente, empruntant ici et là sans complexe, que se tissent, même au plus profond des conflits, ces relations, ces ouvertures, ces possibilités que nous partageons, et qui sèment ces graines de paix, toujours prêtes à germer, tout au long de l'histoire. Tel est, sans doute, le signe le plus distinctif de ce que Montaigne nommait « l'humaine condition » qui nous est commune. Telle est l'ambition, telle est la réflexion nourries par le nouveau musée, et qui doivent être appréciées à leur juste valeur dans le monde d'aujourd'hui. **La globalisation, le sentiment d'un risque d'uniformisation, mais aussi la contestation de tous les modèles, qu'engendre le monde contemporain, appellent des réponses qui sont de l'ordre de la culture, de la transmission, de la civilisation. »***

Extrait du discours prononcé par Renaud Donnedieu de Vabres à l'occasion de la signature de la convention de réalisation du MUCEM, Marseille – 4 juin 2006

Le musée des Beaux-Arts d'Angers

« Il renaît aujourd'hui et demeure, plus que jamais, l'un des plus beaux musées de notre pays, et l'une des réalisations exemplaires d'une décentralisation culturelle entrée dans les faits grâce à la volonté et à l'engagement de l'Etat et des collectivités. Avec cette décentralisation, ce n'est plus Paris qui octroie à la « province » - ce « mot hideux » selon Malraux, qui s'était donné pour projet, avec les maisons de la culture, de le faire disparaître – des œuvres, comme par exception, à titre temporaire...

Non, cette décentralisation telle que je la conçois, comme élu local - en amont de cette Loire qui nous baigne de ses eaux - et comme ministre de la culture et de la communication, elle s'appuie sur le dynamisme des territoires pour construire des politiques culturelles permettant aux institutions de rencontrer de nouveaux publics et de les fidéliser.

Il s'agit bien d'offrir le meilleur aux Angevins, comme à tous les amateurs et aux visiteurs avides de cette douceur dont l'Italie avait suscité la nostalgie chez du Bellay, le poète exilé.

*Oui, le meilleur, l'excellence, l'exigence, la qualité : c'est cela que votre musée enrichi et restauré propose aujourd'hui. **Le meilleur de notre culture, qui fait la réputation internationale de votre région et de notre pays, allié à la proximité, à l'énergie de vos territoires : c'est cela, le sens et l'apport d'une décentralisation réussie.**»*

Extrait du discours d'inauguration, par Renaud Donnedieu de Vabres, du musée des Beaux-Arts d'Angers - 17 juin 2004

La maison de la culture de Grenoble

« Cette Maison de la deuxième génération met à nouveau en pleine lumière ce bâtiment, mais aussi le projet qu'il porte, le rayonnement qu'il permet, les hommes et les femmes qui l'animent et celles et ceux, vous tous, à qui il est destiné.

Car ce lieu est un lieu vivant. Et si Baudelaire a dit que la forme d'une ville change plus vite que le cœur d'un mortel, nous assistons ici à une métamorphose. Au nouvel état d'un même être vivant, où bat un cœur, où souffle un esprit, où les âmes vibrent à l'unisson.

*Elle est plus rayonnante encore, pour cette raison même. Parce qu'aux hommes et aux femmes qu'elle réunit, elle propose non seulement **une alternative aux « usines à rêves »**, mais un lieu d'assemblage de leurs propres songes et de leurs projets, dans la confrontation et la rencontre avec ceux des créateurs et des artistes.*

Car ce lieu, pensé à l'origine comme une moderne cathédrale n'est pas un sanctuaire ni un lieu de culte, mais un lieu de culture au sens où nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire un lieu où l'œuvre est non seulement accessible ou à la portée de tous, un lieu où la distance même qui séparait hier l'œuvre et son public est abolie.

C'est la deuxième dimension du succès. Ce que l'on a appelé la « démocratisation culturelle », cette « culture pour chacun », elle s'épanouira ici. Grâce à tous ceux qui ont conjugué leurs efforts pour faire aboutir ce projet et lui donner un élan nouveau. De liberté. D'indépendance. De création. De générosité. »

Extrait du discours d'inauguration par Renaud Donnedieu de Vabres, de la Maison de la culture de Grenoble - 17 septembre 2004

◆ Conquérir de nouveaux publics

Le succès de la Nuit des musées

Nouveau grand rendez-vous culturel européen qui succède au « Printemps des musées», la première édition de la Nuit des musées a été lancée le 14 mai 2005.

Tous les publics ont ainsi pu accéder gratuitement à la magie des musées et à des événements spécialement organisés à cette occasion : cette offre s'adresse au jeune public de proximité, de l'adolescence à la trentaine, qui ne prend pas spontanément le chemin des musées, sans oublier pour autant le public familial qui doit participer au succès de cet événement.

La première édition a rassemblé **près d'un million de visiteurs dans plus de 850 musées français et autant de musées européens**. Son succès a été confirmé et ne cesse de s'étendre, en 2006 et en 2007. La troisième édition a lieu le samedi 19 mai 2007.

L'accès à la culture des personnes handicapées

« En prenant en compte les besoins des personnes handicapées, en veillant à favoriser un meilleur accès de l'ensemble des publics à la culture et aux pratiques artistiques, comme aux moyens d'information et de communication, ce ministère accomplit sa mission et sa vocation. »

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres devant la Commission nationale Culture Handicap - 29 novembre 2004

Voulue par le Président Jacques Chirac, qui en a fait l'un des grands chantiers de son quinquennat, la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées pose le principe de l'accessibilité généralisée, qui doit permettre à toutes les personnes, quel que soit leur handicap, d'exercer les actes de la vie quotidienne et de participer à la vie sociale et culturelle.

En appliquant la loi au domaine de la Culture, Renaud Donnedieu de Vabres a ouvert un très vaste chantier. Pour mener à bien son plan volontariste, en partenariat avec le Secrétariat d'État aux personnes handicapées, la Délégation interministérielle aux personnes handicapées et les grandes associations nationales représentant les personnes handicapées, le ministère s'est appuyé sur **la commission nationale Culture et Handicap**.

Des **séminaires de formation interrégionaux** ont été mis en place pour **sensibiliser les professionnels du cadre bâti** à la thématique de l'accessibilité. Au total, ce seront plus de 600 professionnels qui ont été formés en 2006 et 2007.

En ce qui concerne **la formation initiale**, les futurs professionnels qui suivent un enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication reçoivent désormais un enseignement obligatoire sur le thème de l'accessibilité.

En 2005, le Centre des monuments nationaux a réalisé **les aménagements de la Basilique-cathédrale de Saint-Denis, du Château de Champs-sur-Marne**. Des offres culturelles adaptées ont également été proposées.

Le 1er juin 2006, lors de la commission nationale Culture et Handicap, **deux conventions interministérielles ont été signées par Renaud Donnedieu de Vabres** :

- La convention nationale culture/handicap, qui lie le ministère de la Culture et de la Communication, à celui chargé des personnes handicapées, permet d'encourager les pratiques culturelles au sein des institutions, grâce à des **jumelages entre les institutions d'accueil et les équipements culturels**

- ou les compagnies artistiques. Des conventions régionales sont déjà signées entre les services déconcentrés des deux ministères en Picardie, en Haute Normandie et dans les Pays de la Loire ;
- Une convention a également été signée entre les ministères chargés de la culture et du tourisme, sur la base du label « Tourisme et Handicap ».

L'ouvrage de référence ***Culture et Handicap – Guide pratique de l'accessibilité***, publié et présenté par Renaud Donnedieu de Vabres le 19 février 2007, propose pour la première fois aux professionnels de la culture un ensemble d'informations et de conseils pour faciliter l'accès des personnes handicapées aux lieux de culture, aux produits de l'industrie culturelle, aux œuvres et au patrimoine. Il est le **premier volume d'une série dédiée à l'accessibilité à la culture**.

Les Portes du temps

L'opération « Les Portes du temps », lancée en 2005 au Château de Fontainebleau, visait à accueillir et à **sensibiliser au patrimoine des enfants et des adolescents de milieux défavorisés** ou éloignés de la culture.

Les visites et les activités proposées ont mis en lumière, de façon à la fois ludique et créative, l'histoire, les collections des sites, et le patrimoine architectural et paysager.

Cette première édition a rencontré **un très grand succès**, et un fort enthousiasme de la part des jeunes visiteurs.

Renaud Donnedieu de Vabres a donc **souhaité renouveler l'opération, et l'étendre, en 2006, à 16 sites**, musées et monuments historiques du patrimoine national et territorial. Onze régions ont accueilli le projet, qui a touché plus de 20 000 jeunes. **L'opération est renouvelée et élargie en 2007**.

◆ Éduquer à la culture et à l'art

*« Notre engagement en faveur de l'éducation artistique et culturelle est d'abord celui de l'ardente obligation de l'éducation, dans son sens le plus large, c'est-à-dire de **l'éducation à la citoyenneté, à la liberté et à l'intelligence**. Nous sommes encore aujourd'hui dans la droite ligne tracée par Condorcet dès 1788 dans son *Essai sur la fonction et la constitution des assemblées provinciales* : « faire en sorte qu'aucun talent préparé par la nature ne reste inutile et méconnu faute d'instruction ». Et d'ajouter que ce que l'on appelait alors l'instruction « est pour la puissance publique un devoir imposé par l'intérêt commun de la société, par celui de l'humanité entière ».*

L'éducation artistique et culturelle s'affirme plus que jamais comme la première clef de l'égalité des chances qui doit être donnée à chaque enfant. En effet, dans la période où nous sommes, marquée par des confrontations, des haines, des violences, politiques, intellectuelles, sociales, au sein du monde scolaire comme de la cité dans son ensemble, les valeurs diffusées par l'action, comme par l'éducation, culturelles et artistiques, au-delà même du champ des enseignements artistiques proprement dits, sont absolument essentielles. L'éducation artistique et culturelle est indispensable à la formation des enfants, elle leur apporte la connaissance de l'histoire de l'art, comme des disciplines artistiques. Elle leur ouvre un niveau de connaissance et de sensibilité qu'on ne retrouve nulle part ailleurs. »

Extrait du discours d'installation, par Renaud Donnedieu de Vabres, du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle - 19 octobre 2005

Relance de l'éducation artistique et culturelle

La circulaire commune d'orientation du 3 janvier 2005, préparée par les ministères de la Culture et de la Communication, et de l'Éducation nationale incite tous les établissements scolaires à inclure un volet art et culture dans leur projet, et toutes les structures culturelles dépendant du ministère de la Culture et de la Communication à développer des propositions éducatives pour le jeune public.

Le Haut Conseil à l'éducation artistique et culturelle a été mis en place en octobre 2005. Il participe à la conduite de la politique commune aux deux ministères et, d'une façon plus générale, à la réflexion autour de la place de la culture dans les cursus éducatifs, et à son intégration au sein du socle fondamental des connaissances.

Le décret du 11 juillet 2006 inscrit l'éducation artistique et culturelle dans le socle commun de connaissances et de compétences qui définit de façon claire ce que tout jeune doit savoir, quel que soit son parcours obligatoire de formation, y compris l'apprentissage.

Le 5 décembre 2006, Gilles de Robien, ministre de l'Éducation nationale, Renaud Donnedieu de Vabres, et Bernard Fiegel, Président de l'Ordre national des Architectes, ont signé une convention « Ambition réussite ». Elle permet aux architectes d'intervenir aux côtés des enseignants, afin de donner à chaque collégien les clés pour mieux comprendre son environnement et son cadre de vie. C'est le coup d'envoi d'une vaste politique de conventionnement qui s'élargira progressivement à d'autres champs d'intervention des professionnels de la culture.

Les 10, 11 et 12 janvier 2007, Renaud Donnedieu de Vabres a organisé un symposium regroupant des chercheurs européens et internationaux, qui s'est tenu au Centre Georges Pompidou, afin d'évaluer les impacts de l'éducation artistique et culturelle sur les élèves.

Les 22 et 23 janvier 2007, le séminaire national de formation des cadres de l'éducation nationale et de la culture a réuni plus de deux cents personnes à la Cité universitaire de Paris. Il a permis de dégager une réflexion doctrinale pour la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, dans le cadre d'une politique éducative associant les collectivités locales.

◆ Renforcer le service public audiovisuel

Plusieurs contrats d'objectifs et de moyens (COM) ont été signés avec les sociétés du secteur audiovisuel public. Ces contrats fixent les orientations stratégiques de ces sociétés pour les 3 à 5 années à venir et leur donnent les moyens de les mettre en œuvre.

Le deuxième COM de l'**Institut national de l'audiovisuel (INA)** a ainsi été signé en novembre 2005 pour la période 2005-2009.

La progression de la ressource publique prévue doit permettre notamment à l'INA le financement de l'accélération du plan de sauvegarde et de numérisation (PSN) afin de préserver intégralement d'ici à l'horizon 2015 les fonds patrimoniaux menacés de dégradation irréversible. Le contrat est également fondé sur la stabilisation du périmètre du dépôt légal à 100 chaînes de télévision, l'ouverture et l'optimisation de l'exploitation de ses collections par l'INA (en direction des professionnels comme du grand public), et la poursuite de la modernisation des procédures de reporting et de maîtrise des charges notamment par la rationalisation des structures financières et comptables de l'INA.

Le premier COM de **Radio France**, qui couvre la période 2006-2009, a été négocié au cours du premier semestre 2006 et signé en décembre 2006.

Il s'agit notamment, dans un contexte de concurrence accrue et d'évolution rapide du paysage médiatique, de préciser et conforter les sept chaînes et les formations musicales de Radio France dans leurs missions de service public tout en permettant à la société de réaliser de nouveaux développements

tels que l'extension de la diffusion FM, le déploiement de la radio numérique ou encore le développement de chaînes thématiques dérivées et de nouveaux services. L'État a souhaité donner à Radio France les moyens de rester le premier groupe radiophonique de France et de financer parallèlement, sans que cela n'entame les moyens consacrés à son activité, la réhabilitation de la Maison de la Radio, rendue nécessaire pour des raisons de sécurité. Cette dernière sera aussi l'occasion d'offrir à ses occupants et spectateurs le cadre et l'outil de travail d'une radio du 21ème siècle et de créer un auditorium de 1500 places à la hauteur des formations musicales de Radio France.

Le deuxième contrat d'objectifs et de moyens d'**ARTE France** pour la période 2007-2011 a été négocié en 2006 et signé en avril 2007.

Ce contrat a mis l'accent sur le soutien financier et qualitatif d'ARTE France en faveur de la création audiovisuelle et cinématographique qui reste au cœur de sa valeur ajoutée au sein du paysage audiovisuel. ARTE France accentuera ainsi ses efforts en faveur de la fiction française, du documentaire et du cinéma. Ces efforts importants sur les programmes devraient permettre à la chaîne d'élargir son public, notamment sur les jeunes actifs. S'agissant des nouvelles technologies audiovisuelles, ARTE France jouera un rôle moteur dans la généralisation de la diffusion numérique sur le territoire dans la perspective de la fin de la diffusion analogique en 2011, mais aussi dans l'introduction de la télévision haute définition (HD), de la télévision mobile et le développement de la vidéo à la demande (VOD), pierre angulaire de la lutte contre le piratage des œuvres.

Le deuxième contrat d'objectifs et de moyens de **France Télévisions** couvrant la période 2006-2010 a été négocié en 2006 et signé en avril 2007.

Au sein d'une offre de télévision de plus en plus abondante grâce à la TNT, les objectifs éditoriaux de France Télévisions ont été déterminés en examinant la valeur ajoutée de service public que le groupe peut y apporter. France Télévisions devra ainsi accentuer son investissement en faveur de la création audiovisuelle et cinématographique : le montant des investissements dans la création progressera sur la période à un rythme au minimum égal à celui de l'accroissement de la ressource publique et devra croître de 100M€ par rapport à 2005 à la fin du COM, au moment de l'extinction de la diffusion analogique. Ces investissements devront permettre de renforcer la diversité des formats, notamment en fiction française, et favoriser de nouvelles écritures, grâce à un effort de France Télévisions sur la part des dépenses de création audiovisuelle consacrée à l'écriture et développement. Ces efforts sur les formats et l'écriture devront permettre au groupe d'élargir la structure de son public, notamment vers les jeunes adultes, pour le rapprocher de celle du public de l'ensemble des télévisions. Enfin, comme cela a été inscrit dans le COM d'ARTE France, France Télévisions jouera un rôle moteur pour favoriser l'introduction des nouvelles technologies audiovisuelles.

Le lancement de France 24

La nouvelle chaîne d'information internationale France 24 a été lancée le 6 décembre 2006. Fondée sur le principe de l'information en continu, France 24 rend compte de l'actualité, tout en fournissant des repères et des éléments d'analyse permettant aux téléspectateurs de mettre les événements en perspective et de mieux comprendre les évolutions internationales. France 24 diffuse deux programmes principaux 24 heures sur 24 :

- un programme principal en français, diffusé en Europe (dont la France) et dans les pays du Maghreb et en Afrique ;
- un second programme multilingue diffusé prioritairement en Europe (dont la France), en Afrique et au Proche et Moyen Orient. Par ailleurs, des décrochages en arabe sur le Proche et Moyen Orient interviendront dans le courant de l'année 2007.

D'autres décrochages (en espagnol par exemple) et l'extension de la diffusion en Asie, en Amérique latine et en Amérique du Nord sont envisagés dans les années à venir.

La ligne éditoriale et les programmes de France 24 ont pour vocation d'offrir un point de vue français sur l'actualité du monde, notamment aux décideurs et aux professionnels des médias.

Le soutien public aux radios associatives de proximité

Une réforme du Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale a été engagée en 2006 et entre en vigueur en 2007. Cette réforme a pour objectifs, tout en maintenant l'équilibre général du système, d'améliorer le fonctionnement du fonds et d'en optimiser l'utilisation. Elle procède également à des ajustements techniques de nature à simplifier l'instruction des dossiers de demande et le versement des subventions.

Cette réforme traduit l'engagement de Renaud Donnedieu de Vabres à poursuivre et amplifier le soutien aux radios associatives locales, à l'heure où les médias de proximité s'installent dans le paysage audiovisuel, et au moment où il est important de soutenir l'ensemble des initiatives qui participent à la cohésion nationale.

La réforme prévoit que les services de radio pourront se voir accorder trois subventions à caractère automatique (subvention d'installation, subvention d'exploitation et subvention d'équipement) ainsi qu'une subvention à caractère sélectif (subvention sélective à l'action radiophonique). Si les subventions automatiques existaient déjà dans le précédent décret et ne font l'objet que d'aménagements, la subvention sélective à l'action radiophonique est nouvelle et a pour objet de soutenir les services de radio en fonction de leurs actions dans un certain nombre de domaines d'intérêt général, tels que la formation professionnelle et la consolidation des emplois, la culture et l'éducation, l'intégration, la lutte contre les discriminations, l'environnement et le développement local.

◆ Soutenir avec force le pluralisme de la presse et la modernisation du secteur

La presse écrite contribue de manière essentielle à l'information des citoyens et à la diffusion des courants de pensées et d'opinions. Sa vitalité et son avenir sont ainsi des enjeux majeurs de notre vie démocratique. C'est la raison pour laquelle l'État s'attache, de longue date, à garantir la liberté de la presse, à soutenir le développement de sa diffusion, à conforter les conditions de son pluralisme et de son indépendance, et à favoriser sa modernisation.

Au cours des trois dernières années, l'action de l'Etat dans ce domaine a connu des avancées majeures.

Un effort budgétaire inédit pour la presse écrite

Les lois de finances pour 2005, 2006 et 2007 ont consacré à la presse des moyens exceptionnels par leur ampleur. Avec un budget total de 272,2 millions d'euros, la loi de finances pour 2007 représente, à périmètre constant, un montant de crédits supérieur de plus de 21 % aux moyens consacrés à la presse écrite il y a encore trois ans.

Renaud Donnedieu de Vabres a souhaité que ces crédits appuient prioritairement les efforts engagés pour **conforter durablement les conditions de l'indépendance économique du secteur et de son développement futur**, qu'il s'agisse de la modernisation des entreprises, d'actions innovantes, ou de la recherche d'une plus grande autonomie financière, garantie même de sa liberté, et du pluralisme.

Un accompagnement renouvelé de l'Agence France-Presse

L'Agence France-Presse fait partie des trois premières agences de presse mondiales. C'est un atout pour la presse, pour le rayonnement de la France, et pour la vitalité du débat démocratique dans le monde. Sa situation économique, malgré un dynamisme certain ayant conduit au renforcement de ses positions commerciales sur plusieurs marchés, reste cependant fragile. L'enjeu essentiel pour l'Agence est aujourd'hui de mettre en œuvre une stratégie de redressement et de développement prenant en compte les mutations technologiques qui affectent le marché mondial de l'information et la concurrence des autres agences de presse.

L'État a décidé d'accompagner l'AFP afin de l'aider à maintenir sa position internationale tout en lui permettant de garantir la qualité de son information. Il s'est ainsi engagé sur l'évolution de ses abonnements sur cinq ans dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) signé en 2003 et adapté dans le cadre d'un avenant signé fin 2006. Cet effort se traduit, pour 2007, par une nouvelle augmentation des abonnements de l'État à l'Agence. Ces derniers s'élèveront en effet à 109,4 millions d'euros, soit une progression de 1,5 % par rapport aux crédits votés pour 2006. En contrepartie, l'AFP s'engage à accroître le nombre de ses clients dans le monde et à améliorer ses indicateurs économiques afin de parvenir à l'équilibre financier.

Une modernisation complète des outils d'intervention

Dans un contexte marqué par l'essor accéléré des nouvelles technologies de l'information et l'avènement d'une double culture de l'immédiateté et de la gratuité, l'action des pouvoirs publics a visé prioritairement à accompagner les mutations profondes que connaît la presse et à l'épauler face aux défis qu'elle doit relever pour assurer son avenir. Ainsi, **sous l'impulsion de Renaud Donnedieu de Vabres, de nouveaux dispositifs d'intervention ont été mis en œuvre depuis 2005**, afin d'aider le secteur à maîtriser ses coûts de fabrication, à optimiser ses conditions de distribution et de diffusion, à s'adapter aux attentes évolutives du lectorat.

C'est le cas de **l'aide à la modernisation des diffuseurs de presse**, première aide directe conçue pour favoriser le développement de ce maillon essentiel de la chaîne de distribution ; de **l'aide à la modernisation sociale de la presse quotidienne**, destinée à faciliter le traitement des sureffectifs apparus dans la fabrication des journaux (appliquée dès 2005 à la presse nationale, elle a été étendue en 2006 à la presse en régions) ; de **l'aide au développement des services en ligne des entreprises de presse**, destinée à soutenir les projets visant à offrir au public un accès attractif et actualisé aux contenus rédactionnels des publications sur support numérique ; ou de **l'aide au développement de la lecture de la presse par les jeunes** dans le cadre du fonds d'aide à la modernisation. C'est aussi depuis 2005 qu'est mis en œuvre le nouveau format de l'aide postale, tel qu'il a été prévu dans l'accord Etat/Presse/Poste du 22 juillet 2004. Le dispositif vise à garantir l'avenir du transport postal de la presse et à faire face aux enjeux qui s'y attachent.

Outre la mise en place de ces nouveaux dispositifs, la quasi-totalité des aides ont fait l'objet d'adaptation au cours des trois dernières années afin, d'une part, de mieux répondre aux besoins du secteur et, d'autre part, de renforcer encore l'efficacité et le ciblage des dispositifs.

Un développement accéléré des dispositifs destinés à améliorer l'autonomie financière et la capacité d'investissement des entreprises de presse

L'une des faiblesses traditionnelles du secteur de la presse réside dans ses difficultés à mobiliser des capitaux suffisants pour développer des projets d'investissements répondant à ses besoins. En particulier, le défaut de fonds propres est une caractéristique récurrente des entreprises de presse.

Afin de remédier à cette difficulté, **un fonds de garantie** destiné à améliorer la capacité d'emprunt des entreprises de presse quotidienne d'information politique et générale a été créé à l'Institut du financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) à la fin de l'année 2005. L'État a doté ce fonds de 8 M€. La capacité globale de garantie du fonds peut atteindre 35 M€ permettant ainsi de couvrir des crédits d'un montant pouvant aller jusqu'à 70 M€. Les crédits garantis sont plafonnés à un million d'euros par entreprise.

Par ailleurs, **deux mesures fiscales** ont été adoptées dans le cadre de la loi de finances pour 2007 : d'une part, la reconduction et l'aménagement de l'article 39 bis A du code général des impôts permettant la constitution de provisions pour certaines dépenses d'investissements jusqu'en 2010, et, d'autre part, l'introduction d'un dispositif de déductions fiscales en cas de prise de participation dans certaines entreprises de presse (article 220 *undecies*).

Enfin, **le bénéfice du régime fiscal du mécénat**, introduit par la loi du 1^{er} août 2003 visant à encourager les initiatives privées d'entreprises ou de particuliers, a été étendu en 2007 aux dons versés aux entreprises de presse. Une association d'intérêt général ou une fondation pourra dès lors exercer des actions concrètes en faveur du pluralisme de la presse, notamment par la prise de participations dans le capital d'entreprises de presse quotidienne ou d'information politique et générale au moyen des dons, ouvrant droit à des réductions fiscales, qui lui auront été versés.

◆ Les chantiers numériques : de nouveaux chemins vers la culture

« Le ministère de la Culture et de la Communication est entré de plain-pied dans une nouvelle ère, celle d'Internet, et des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il se doit d'être à la pointe de l'innovation et de la créativité en la matière, non seulement parce qu'il doit donner l'exemple, et montrer que la révolution numérique que nous connaissons actuellement peut et doit être anticipée, maîtrisée, utilisée au service de la culture pour tous. Mais aussi parce qu'il répond ainsi à sa mission même, à sa vocation originelle, telle que l'a formulée André Malraux – « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français ». J'ajouterais, à l'heure du numérique : « et d'internautes du monde entier » ! »

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres, extrait de la conférence de presse de Renaud Donnedieu de Vabres sur les « Chantiers numériques » - 23 janvier 2007

La numérisation au service du patrimoine, de la médiation et de la création

Le plan de numérisation, doté de 2,8 millions d'euros, a deux objectifs : augmenter significativement l'offre de ressources culturelles numériques, et promouvoir une consultation libre et ouverte de ces ressources pour tous les internautes. Dans le cadre de ce plan, 105 projets sont aidés, qui s'articulent autour de six grands programmes thématiques : les territoires, les personnes, le français et les langues de France, l'art et l'archéologie, l'architecture et la création contemporaine.

L'Unité mixte de recherche du CNRS et du ministère de la Culture et de la Communication, « Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage », a réalisé des reconstitutions remarquables de hauts lieux de notre patrimoine. A travers le programme 3D Monuments, les maquettes de la Cité de Carcassonne et son Château comtal, mais aussi l'Abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert et son cloître constituent désormais de nouvelles ressources publiques, accessibles en ligne.

Le portail culture.fr est la nouvelle vitrine de la culture française. Avec 7000 événements recensés, l'intégralité des musées de France et des milliers de monuments accessibles en un clic, il encourage les Français à s'approprier leur patrimoine et à découvrir la richesse de notre vie culturelle.

Soutien à la création numérique : en 2007, dans le cadre du **dispositif pour la création artistique multimédia** (DICREAM) – fonds spécifique d'aide aux créateurs d'œuvres originales dans l'univers numérique – les huit grandes directions du ministère de la Culture et de la Communication coopèrent pour s'engager aux côtés des artistes, en proposant trois types de soutiens : l'aide à la maquette, pour favoriser la création, l'aide à la production, pour finaliser les travaux, et enfin le soutien des manifestations dédiées aux arts numériques.

Médias et révolution numérique

« Au sein d'un environnement bouleversé par l'avènement des nouvelles technologies, dans un monde où les sources d'information sont devenues quasiment infinies, où chacun peut s'approprier la production d'une information de plus en plus multiforme et subjective, en témoignant sur un blog, en prenant des photos avec son téléphone portable, seules la mise en perspective de l'information, sa vérification et son authentification scrupuleuses, sa lecture critique et sa hiérarchisation permettent au lecteur, au téléspectateur, à l'auditeur, à l'internaute, de lui donner un sens. Ce travail du journaliste participe à la formation du citoyen, en lui offrant pleinement la possibilité de s'inscrire dans la vie de la cité. »

Extrait de l'intervention de Renaud Donnedieu de Vabres au colloque "Médias sans tabou", Assemblée nationale - 12 avril 2006

La télévision numérique terrestre (TNT) a été lancée le 31 mars 2005, pour 35 % de la population. Son déploiement s'est depuis poursuivi à un rythme soutenu, puisqu'elle couvrait fin mars 2007 68 % de la population ; sa couverture doit atteindre 85 % avant la fin de l'année 2007. Bien plus que d'une simple innovation technologique, **il s'agit d'une véritable révolution pour les téléspectateurs français** : la numérisation permet en effet, outre une qualité de réception améliorée, de multiplier le nombre de chaînes nationales gratuites par trois, puisque l'offre gratuite comprend désormais 18 programmes. Elle permettra en outre de faciliter le développement des télévisions locales dans l'ensemble des régions françaises. Le succès de la TNT est patent : à la fin mars 2007, plus 8,3 millions de récepteurs TNT avaient été commercialisés ou loués en France, soit un taux d'équipement de près de 28 % des foyers français. En ajoutant à ces chiffres les foyers recevant les chaînes de la TNT par le satellite ou le câble, ou encore grâce aux offres *triple play* des fournisseurs d'accès à Internet, ce sont désormais plus de la moitié des foyers français qui sont passés à la télévision numérique et reçoivent les chaînes de la TNT.

La loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur, portée devant le Parlement par Renaud Donnedieu de Vabres, parachève l'entrée de la télévision dans l'ère numérique. Elle crée le cadre juridique pour assurer l'accès de tous à la télévision numérique, en garantissant la couverture de 100 % du territoire et en prévoyant un fonds d'aide spécifique pour que les foyers les plus modestes puissent s'équiper et bénéficier de tous les avantages du numérique. Elle organise à partir de mars 2008 le basculement de l'analogique au numérique, qui s'achèvera au plus tard le 30 novembre 2011. A cette fin, elle prévoit notamment la création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) rassemblant l'État et les chaînes analogiques privées et publiques, qui organisera de façon opérationnelle le basculement vers le numérique et la communication auprès du grand public.

Cette loi dresse également le cadre dans lequel se développeront dès 2007 les **nouvelles formes de télévision** : la télévision mobile personnelle, qui enrichira considérablement l'expérience des téléspectateurs en leur ouvrant de nouveaux espaces de liberté dans leurs modes et lieux de consommation de la télévision ; et la télévision en haute définition, qui apportera dès l'été 2007 une qualité d'image sans précédent aux téléspectateurs.

Le développement de la radio au travers d'une offre plus abondante et plus diverse a été mené avec détermination par Renaud Donnedieu de Vabres, en étroite coopération avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan « FM + ». Ce dernier, qui vise à l'optimisation de l'utilisation de la bande FM et se déroule sur la période 2006-2008, a d'ores et déjà permis de libérer plusieurs centaines de fréquences - soit plus de 10 % de fréquences supplémentaires -, permettant à autant de stations de radio de toutes catégories (publiques, privées, nationales, locales, associatives) de voir le jour ou d'élargir leur zone de couverture.

Le cadre législatif et réglementaire de la **radio numérique**, qui permettra très prochainement le développement en France de services de radio plus nombreux, enrichis de nouvelles fonctionnalités et d'une excellente qualité sonore, a été complété par la loi du 5 mars 2007 et par la préparation des arrêtés techniques relatifs aux normes de diffusion et de réception de la radio numérique.

Le soutien aux mutations de la presse dans l'ère numérique : les dispositifs destinés à accompagner les projets de modernisation des entreprises de presse ont largement accompagné leur révolution numérique. Au cours des trois dernières années, plus de 50 M€ d'investissements de numérisation ont été soutenus dans le cadre du fonds d'aide à la modernisation de la presse. Par ailleurs, depuis la création du fonds d'aide au développement des services en ligne fin 2004, quarante dossiers ont été examinés par le comité de sélection qui a proposé d'accorder 26 avances pour un montant total de 1,5 M€.

La société de l'information au cœur de la diversité culturelle, de la diversité des médias et de la modernisation de l'État

Internet et l'internationalisation en ligne de mire. Internet a attiré en 2005 quelque 382 millions d'euros de dépenses publicitaires en France, pour 542 millions en 2006, avec une croissance qui représente à elle seule le quart de la progression du marché publicitaire français. La réorganisation des modes de financement de la production de contenu telle que l'organise la loi du 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur met à contribution les distributeurs, les fournisseurs d'accès à Internet et les opérateurs de téléphonie mobile pour le financement du Compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (COSIP).

La contribution de tous les médias audiovisuels à la diversité culturelle : sous l'impulsion de la France, la directive « **Télévision sans frontières** » en cours de révision doit permettre d'organiser la contribution de l'ensemble des services de médias audiovisuels, y compris les services non linéaires comme la vidéo à la demande, au développement de la production audiovisuelle européenne. Elle permettra ainsi d'affranchir la promotion de la diversité culturelle des barrières technologiques en assurant sa réalisation sur toutes les plates-formes de diffusion des contenus audiovisuels.

Un plus grand accès du public aux services de presse en ligne : c'est dans l'objectif de favoriser l'adaptation du secteur de la presse au développement des supports de diffusion numérique - ceci au nom du principe de neutralité technologique, qui veut que le même traitement soit appliqué à des contenus identiques -, que la France a officiellement demandé à la Commission européenne et au Conseil de l'Union européenne une modification de la réglementation communautaire en matière de taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) en vue de faire bénéficier les publications de presse électroniques d'un taux réduit de taxation aujourd'hui réservé aux journaux et revues « papiers ».

La mise en place de téléprocédures s'appuie sur une promesse présidentielle : « *à la fin de l'année 2006, deux démarches administratives sur trois pourront être faites sur Internet. En 2008, toutes les démarches devront être faites par ce biais* ». Dans le domaine de la presse, ce sont quelque quinze téléprocédures qui sont en cours de mise en place pour faciliter les démarches des différents acteurs.

Signal Spam : créée en novembre 2005 sous l'impulsion du Gouvernement et avec son soutien actif, Signal Spam est une association de type loi de 1901, fédérant les efforts des principaux acteurs privés et publics de l'Internet et du commerce en ligne en vue de la lutte contre les courriers électroniques non sollicités (*spam*). Chaque internaute pourra désormais, d'un simple clic, lutter efficacement contre les courriers électroniques indésirables qui polluent sa messagerie grâce à Signal Spam, plate-forme nationale de signalement.

Patrimoine et création

Le plan d'action et de développement de Renaud Donnedieu de Vabres en faveur de l'art contemporain

Pour mieux faire connaître la création de notre temps, sur tout le territoire, Renaud Donnedieu de Vabres a souhaité **la création de nouveaux lieux et de nouvelles structures**, à Paris comme en région.

- ◆ Sur la pointe aval de l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt, dans les Hauts-de-Seine, **le Centre Européen de Création Contemporaine**, représentera un nouvel équipement innovant au service de l'art et du public, tandis que **la Galerie des Gobelins** rénovée, dans la Manufacture Nationale, sera l'écrin de choix du dialogue entre les arts plastiques, les savoir-faire et les métiers d'art.
- ◆ L'État s'engage également fortement, en 2007, aux côtés des collectivités territoriales, sur de nombreux chantiers de constructions de nouveaux bâtiments, pour des FRAC, en Bretagne, dans la région Centre, mais aussi pour des centres d'art contemporain, comme le Consortium à Dijon, ou encore le Point du Jour à Cherbourg.
- ◆ L'État soutient également **plusieurs projets innovants**, réunissant écoles d'art et lieux de diffusion, comme la Cité du design à Saint-Etienne.

Pour favoriser le développement ou la création de départements contemporains dans les musées des collectivités territoriales, Renaud Donnedieu de Vabres a proposé également **le transfert de propriété d'ensembles d'œuvres contemporaines de premier plan du FNAC à 12 Musées de France en région**.

Les **mesures fiscales annoncées par le Premier ministre** lors de la Foire internationale d'art contemporain, en octobre 2005, ont été mises en œuvre et ont contribué à dynamiser le marché de l'art en France.

Le dernier volet de ce plan **est le lancement d'évènements phares et pérennes qui font de notre pays une référence internationale en matière de création**.

- ◆ Avec 135 000 visiteurs, le nouveau rendez-vous de la création contemporaine, « **La Force de l'art** », a connu un immense succès pour sa première édition.
- ◆ Avec la nouvelle manifestation, « **Monumenta** », la nef du Grand Palais sera chaque année le théâtre de la création la plus contemporaine, en accueillant un ensemble d'œuvres d'un artiste majeur de notre temps. Anselm Kiefer en 2007, Richard Serra en 2008 et Christian Boltanski en 2009 relèveront, chacun à leur tour, ce grand défi.

L'action de Renaud Donnedieu de Vabres en faveur de la réouverture du Grand Palais

17 septembre 2005 : Renaud Donnedieu de Vabres a rouvert le Grand Palais au public, à l'occasion des 22^e Journées européennes du patrimoine. Au total, pour sa restauration, l'effort d'investissement de l'État aura atteint un peu plus de 100 millions d'euros.

25 janvier 2007 : parution du décret portant création de l'Établissement public du Grand Palais des Champs-Élysées, initié par Renaud Donnedieu de Vabres, placé sous la tutelle unique du ministère de la Culture et de la Communication. Il aura pour mission d'offrir un rayonnement international à la création contemporaine et à la culture, comme à la science et à l'économie françaises.

*« L'un des monuments les plus emblématiques de notre histoire et de notre patrimoine, **le Grand Palais, connaît depuis sa réouverture, en septembre 2005, une véritable seconde vie, un nouveau souffle. Sa grande nef est à nouveau un haut lieu d'art et de culture, un lieu de vie, et de fête, de découverte, de décloisonnement, qui accueille des manifestations aussi ambitieuses que fédératrices.***

Depuis maintenant un an et demi, les manifestations les plus diverses se sont succédées, qui ont mis en lumière **un éventail très large des richesses de notre vie culturelle**, du patrimoine, avec **la Biennale des antiquaires**, aux expressions les plus contemporaines, avec la **FIAC**, le salon **ArtParis**, et bien sûr **la Force de l'art**.

Avec **Jours de fête**, le public a pu goûter aux joies des attractions foraines en plein cœur du Grand Palais. Le Grand Répertoire a peuplé l'immense nef de machines inventives, loufoques, et étranges, tandis que « **Rue** » a rassemblé les talents des cultures urbaines, le temps d'un grand rassemblement festif, éclectique et convivial, en leur permettant de conquérir de nouveaux publics.

Aujourd'hui, ce sont **les trésors engloutis d'Égypte** qui sont offerts à la curiosité d'un public très vaste.

Le vœu que je formais pour ce monument phare s'est réalisé : devenir **le lieu, la chance, l'ouverture de tous les possibles, de toutes les audaces, de toutes les cultures, dans leur grande diversité**.

La France, terre d'accueil des artistes, dans toutes les disciplines, la France, forte de ses talents, de son prestige et de son ouverture, trouve, dans le Grand Palais, **l'épicentre d'une nouvelle onde créatrice, destinée à se propager dans le monde entier.** »

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres lors de la cérémonie qu'il a organisée en l'honneur des différentes équipes des événements au Grand Palais - 7 février 2007

Une initiative de Renaud Donnedieu de Vabres :

Les « Visiteurs », ou la rencontre de l'Art contemporain et des Monuments historiques

« Transformer, n'est-ce pas, au fond, le maître mot de l'activité artistique, de l'activité créatrice, n'est-ce pas le cœur même de son énergie poétique - au sens étymologique ? Je crois en tout cas profondément à ce pouvoir transformateur de l'art, dans nos vies, dans notre société. **C'est pourquoi je souhaite développer de nouveaux lieux d'exposition. Et parmi ces nouveaux lieux, il y a les plus anciens, nos monuments**, qui ont, tout au long de l'histoire, toujours été d'abord des lieux de création. A commencer par les plus prestigieux. Je pense par exemple aux oiseaux et aux étoiles de Georges Braque, qui ornent le plafond de l'antichambre du roi au Louvre depuis cinquante ans. Il m'a paru indispensable de créer de nouveaux liens entre ces lieux historiques, en offrant à leurs visiteurs un vaste panorama de la création la plus contemporaine, dans toute sa diversité et son originalité.

Ces rencontres entre les époques et les genres, entre la tradition et la modernité, renouent en quelque sorte un fil dans la trame de la création. Car ce n'est pas la première fois que ces monuments de caractère abritent des expositions d'art contemporain, mais j'ai demandé à ce que la durée des expositions soit exceptionnelle, afin qu'elles soient vues par le plus grand nombre de personnes. »

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres lors de la conférence de presse présentant « Les Visiteurs » - 20 juin 2004

Les musiques actuelles

« Les musiques actuelles sont à la fois l'expression de notre patrimoine et de notre création vivante. Car elles s'inscrivent dans les mouvements de notre société, dans son évolution, et ce depuis toujours, au gré des talents et des techniques, mais aussi du formidable écho qu'elles rencontrent chez un public sans cesse plus large, plus varié, plus avide de nouveautés, de découvertes et d'émotions. Dans toute la diversité des courants artistiques d'aujourd'hui, comme des supports qui ne cessent de se diversifier, elles accompagnent toujours, anticipent souvent les changements, elles sont l'expression de la diversité des cultures, des langues, des générations, des combats politiques, mais aussi l'expression de toutes les émotions et des moments forts de la vie de chacun. »

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres lors de la réunion de concertation nationale des musiques actuelles - 14 juin 2005

6 et 7 octobre 2005 : le Forum pour les Musiques Actuelles (**FORUMA**) a réuni pour la première fois, à Nancy, plus de 1000 acteurs du champ des musiques actuelles. Renaud Donnedieu de Vabres a posé, à cette occasion, la première pierre du **futur Centre régional des musiques actuelles**, qui ouvrira à la fin de l'année 2007.

16 janvier 2006 : création du **Conseil supérieur des musiques actuelles**, avec quatre commissions : structuration économique et sociale des musiques actuelles, pratiques en amateurs, plan pour les politiques nationales et territoriales en faveur des musiques actuelles, évolution de la filière musicale et nouvelles technologies.

Un Ministère tourné vers l'avenir

*« Depuis 2002, le budget de la culture n'a cessé d'augmenter et cette augmentation s'est accélérée depuis 2004. Alors, je tiens à la rappeler, fût-ce à ceux que cette vérité pourrait déranger : entre 1997 et 2002, les moyens de la culture ont progressé de 300 millions ; entre 2002 et 2007, et en vérité entre 2004 et 2007, ils ont progressé de près de 600 millions d'euros ! C'est dire si le slogan, le fantasme, l'antienne du prétendu désengagement de l'Etat, que j'entends parfois agiter, ici ou là, ne se traduit ni dans les chiffres ni dans l'action ! **Sous cette législature et avec cette majorité présidentielle, la progression des moyens alloués à la culture aura été deux fois supérieure à celle de la période précédente.***

*Parce que **ce ministère est un ministère qui engage et qui prépare l'avenir.** C'est pourquoi c'est un ministère qui investit : 20 % de nos crédits sont consacrés à l'investissement, et vous avez justement noté que cette année, les dépenses de fonctionnement de l'administration sont stabilisées. »*

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres à l'Assemblée Nationale pour la présentation de son projet de budget 2007 - 15 novembre 2006

Un nouvel écrin pour les services du ministère de la Culture et de la Communication

*« Ce bâtiment à l'architecture audacieuse donne non seulement un site nouveau, mais aussi **un visage unique** au ministère de la Culture et de la Communication, au cœur de Paris, à deux pas du Louvre et du Palais-Royal.*

*Vous le savez, plus de dix années d'études, de travaux et de chantiers, ont été nécessaires, pour aboutir à cet immeuble novateur, à la fois ouvert sur la ville, et sur la vie de ce quartier historique du centre de Paris. Ce lieu constitue une entité, une unité, qui instaure son propre rythme au sein de la ville, grâce à cette architecture claire où la résille métallique crée une cohérence, un ensemble de liens entre ces bâtiments très différents au départ. J'y vois plus qu'un symbole, **une démonstration du décroisement de notre politique culturelle** que j'appelle de mes vœux, et qui permettra à ce lieu de devenir non seulement votre maison, mais aussi, j'y tiens beaucoup, la maison des créateurs et des artistes »*

Extrait du discours de Renaud Donnedieu de Vabres d'inauguration de l'immeuble des Bons-Enfants, 182 rue Saint-Honoré - 8 février 2005

Rationalisation et modernisation du ministère de la Culture et de la Communication

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) a constitué, dans le domaine budgétaire et comptable, l'un des principaux enjeux du ministère, avec **l'introduction du pilotage par les objectifs.**

La **structuration du budget en mission, programmes, et actions**, la nomination des responsables de programme et le choix de la cartographie des budgets opérationnels de programme, ainsi que l'élaboration d'une charte de gestion, ont permis de présenter les projets annuels de performance, et de valoriser les orientations politiques qui sous-tendent le budget de la LOLF.

La rationalisation de la gestion publique a conduit à réformer la gouvernance des opérateurs de l'État, en généralisant dès 2006 la **politique de contractualisation et de dialogue stratégique avec les établissements publics** grâce à la finalisation de **16 contrats de performance**. Un bureau spécifique a ainsi été constitué afin de donner davantage de lisibilité à cette priorité ministérielle.

Le nouveau secrétariat général du ministère a été créé, sous l'impulsion de Renaud Donnedieu de Vabres, à moyens constants. Il aura autorité sur les directions transversales que sont, d'une part, la direction de l'administration générale pour les ressources humaines, budgétaires et juridiques, et d'autre part la délégation au développement et à l'action internationale. Cette évolution renforce la capacité d'adaptation et la réflexion stratégique du ministère dans ces domaines.

De nouveaux moyens pour le patrimoine

Après le **débloqué en 2005 de 100 millions d'euros issus des recettes de privatisation**, Dominique de Villepin a annoncé à Amiens, le 14 septembre 2006 en présence de Renaud Donnedieu de Vabres, les décisions qui permettront de mettre, entre la fin de l'année 2006 et le début de l'année 2007, **140 millions d'euros supplémentaires à disposition des chantiers de restauration des monuments historiques**.

Cette mesure s'accompagne notamment **d'une réforme du centre des monuments nationaux**, qui va se voir confier la maîtrise d'ouvrage sur les édifices qui lui sont remis en dotation et sur d'autres monuments appartenant à l'Etat.

Ces réformes permettront **une meilleure gestion patrimoniale de nos monuments nationaux**, et une meilleure coordination entre tous les acteurs de la politique du patrimoine.

SOMMAIRE

LA DIVERSITÉ CULTURELLE, UNE URGENCE DE NOTRE TEMPS	3
♦ <u>PROMOUVOIR L'ÉGALE DIGNITÉ DES CULTURES DU MONDE</u>	3
♦ <u>ENCOURAGER LE DIALOGUE DES CULTURES</u>	4
♦ <u>FAIRE VIVRE LA DIVERSITÉ AU SEIN DE NOS FRONTIÈRES</u>	5
♦ <u>RICHESSSE ET DIVERSITÉ DES MÉMOIRES</u>	6
CONSTRUIRE L'EUROPE DE LA CULTURE	10
CULTURE ET ATTRACTIVITÉ	12
♦ <u>GARANTIR LES DROITS DES CRÉATEURS ET LA LIBERTÉ DES INTERNAUTES</u>	12
♦ <u>SOUTENIR L'EMPLOI DANS LE SPECTACLE VIVANT</u>	13
♦ <u>RELOCALISER LES TOURNAGES EN FRANCE</u>	14
♦ <u>ADDITIONNER LES VOLONTÉS ET LES ÉNERGIES</u>	15
FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE ET AU DÉBAT D'IDÉES	17
♦ <u>IRRIGUER LE TERRITOIRE PAR DE NOUVEAUX LIEUX DE CULTURE</u>	17
♦ <u>CONQUÉRIR DE NOUVEAUX PUBLICS</u>	21
♦ <u>ÉDUIQUER À LA CULTURE ET À L'ART</u>	22
♦ <u>RENFORCER LE SERVICE PUBLIC AUDIOVISUEL</u>	23
♦ <u>SOUTENIR AVEC FORCE LE PLURALISME DE LA PRESSE ET LA MODERNISATION DU SECTEUR</u>	25
♦ <u>LES CHANTIERS NUMÉRIQUES : DE NOUVEAUX CHEMINS VERS LA CULTURE</u>	27
PATRIMOINE ET CRÉATION.....	30
UN MINISTÈRE TOURNÉ VERS L'AVENIR.....	33

**RENAUD DONNEDIEU DE VABRES
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
2004-2007**

**Trois ans d'engagements,
de convictions,
d'actions et de réalisations,
au service de la culture et de la communication**

Plus qu'un bilan, Renaud Donnedieu de Vabres montre ici, par ses engagements, ses actions, ses résultats, combien la culture est au centre de tout projet politique, au cœur de la cité, parce qu'elle est le ferment de la cohésion de notre société dans sa diversité, mais aussi un capital d'avenir pour notre pays.

Conformément aux lois en vigueur, cette publication est exclusivement et intégralement financée par le compte de campagne de Renaud Donnedieu de Vabres pour les élections législatives 2007

Imprimé à Tours mai 2007